



COMMUNE DE HOHROD
 Mairie – 12 rue principale – 68140 HOHROD
 Tél : 03 89 77 36 52
 Mail : mairie.hohrod@wanadoo.fr

ESPACE "LA GRANGE"



CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE "LA GRANGE"

Le contrat de location est conclu entre :

La commune de Hohrod, représenté par le Maire, ou, en cas d'absence par un adjoint, dument habilités à signer ce contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 30 août 2019

ET

Monsieur, Madame,

Demeurant

Téléphone :

Mail :

Nommé le locataire.

Le contrat de location est conclu pour :

Une période de (en jours ou heures)

Du (indiquer la date) à (indiquer l'heure).....

Au (indiquer la date) à (indiquer l'heure).....

Pour l'organisation de :

Utilisation de matériels divers (sono, instruments de musique etc...):.....

Engagement des parties :

Le locataire s'engage à avoir pris connaissance du règlement intérieur applicable à l'espace communal.

Il atteste plus particulièrement avoir pris connaissance du Règlement intérieur de l'espace "La Grange"

et notamment de l'article 4 et des moyens mis à sa disposition pour assurer la sécurité des personnes au sein de l'espace communal.

Le locataire atteste également qu'il a souscrit une assurance en responsabilité civile en qualité d'utilisateur et d'organisateur (copie ci-jointe).

Tarifs en euros (par jour de location)

(Mettre une X dans la-les case (s) correspondante (s))

	Location salle pour vente à but lucratif	60
	Location salle pour exposition ou autre manifestation à but NON lucratif	0
	Réception- fête de famille pour personne du village (en résidence principale)	50
	Réception- fête de famille pour personne externe au village	100
	Association externe	35
	Association siégeant au village	0
	Supplément Chauffage	Compteur
	Option nettoyage	80
	Caution par manifestation	200
	Location 2 heures (minimum)	20
	Heure de location supplémentaire	10
	Arrhes	NA

Le tarif applicable à la présente location est de :€

.../...

En cas de désistement le montant de la location reste acquis à la commune (sauf cas de force majeur)
Les chèques sont à établir au nom de la commune de Hohrod, et à remettre lors de la réservation.

Etat des lieux :

Le locataire devra contacter le secrétariat de mairie au moins une semaine avant la manifestation pour définir la date d'état des lieux et de remise des clefs.

Compteur électrique : ENTREE..... SORTIE.....

A Hohrod,

Le

Le locataire

Le maire (ou son représentant)

signature

signature

Contrat établi en double exemplaire.